

Bonjour,  
Je vous prie de trouver ci-dessous le dossier de consultation de l'acheteur COLLEGE COAT-MEZ situé sur la commune de DAOULAS.

## **Article 1 : Objet de la consultation**

La présente consultation concerne la fourniture de denrées alimentaires.

### **Type de Marché :**

Marché de fournitures

### **Forme du Marché :**

Les prestations feront l'objet d'un marché passé en procédure adaptée conformément à l'article 27 du Décret relatif aux marchés publics.

Les candidats sont informés que le pouvoir adjudicateur peut, à tout moment, ne pas donner suite à la consultation pour motifs d'intérêt général.

### **Les produits demandés :**

- Produit n°1 Courge (courgettes) 10Kg (réponse le 12/09/2019 au plus tard) – Livraison le : 16/09/2019

La livraison aura lieu selon les modalités décrites ci-après : A livrer le 16 septembre avant 11h impératif.

## **Article 2 : Jugement des offres**

Ce jugement sera exécuté dans les conditions prévues aux articles 62 et 63 du Décret relatif aux marchés publics.

Le Pouvoir Adjudicateur choisit l'offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération conformément aux règles qui régissent cette formule de consultation.

### **Les critères retenus pour le jugement des offres seront les suivants :**

- Prix (en € HT au kilo ou unitaire) – 80%
- Qualité du produit (fraicheur) (Délai le plus court entre la date de récolte et la date de livraison) – 20%

**Pour répondre à ce marché, il vous est demandé de bien vouloir remplir le formulaire suivant :**

Lien vers formulaire de réponse de la consultation

### **Elimination des offres :**

- Toute offre remise hors délai sera éliminée.
- Les candidats n'ayant pas fourni l'ensemble des déclarations, certificats ou attestations demandés, dûment remplis et signés.

## **Coordonnées de l'acheteur :**

- COLLEGE COAT-MEZ
- Joëlle Lévêque
- COAT-MEZ
- 29460 DAOULAS
- Responsable des achats : Joëlle Lévêque
- Téléphone :
- Courriel : gestion.0290033d@ac-rennes.fr

## **Recours**

En cas de difficultés sur l'interprétation ou l'exécution des dispositions ci-dessus, les parties essaieront de régler à l'amiable des litiges pouvant s'élever entre elles.

Toutefois, dans l'hypothèse où un accord ne pourrait intervenir, il est fait attribution de juridiction au tribunal administratif compétent : Tribunal administratif de Rennes - 3 contours de la Motte - 35044 RENNES Cedex